

La mise en place du budget et la loi de finances 2024

Programme

1. Nouvelle nomenclature M57 :

- Evolution de certains principes budgétaires,
- Nouveautés comptables : provisions, dépréciations, amortissements,
- Gestion pluriannuelle et règlement budgétaire et financier,
- Meilleure gestion des immobilisations,
- Quid des dépenses imprévues ?

2. La préparation budgétaire :

- Les autorités réglementaires chargées de la préparation du budget,
- Les organes de réflexion et de consultation,
- Le débat d'orientation budgétaire (intérêts et contenu),
- Le budget n'est pas encore voté ! Peut-on engager des dépenses ?
- Les différentes techniques de préparation du budget,
- Le recensement des informations indispensables,
- Un objectif essentiel : réaliser des économies budgétaires,
- Le premier maillon d'une démarche pluriannuelle,
- Une analyse financière succincte.

3. La mise en forme du document budgétaire

- Fixation des dépenses et des recettes de base,
- Détermination de la politique fiscale,
- Le recours aux emprunts,
- Dégager la marge de manœuvre,
- Utilisation de la marge de manœuvre en fonctionnement et en investissement,
- Ventilation des dépenses et des recettes
- Affecter le résultat,
- Inscription des mouvements d'ordre,
- Les derniers ajustements et recherche de l'équilibre réel du budget,
- Le vote, la transmission et le contrôle du budget.

4. Cas pratique de mise en place du budget.

5. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2024.

Objectifs

- Identifier les acteurs en matière budgétaire,
- Connaître les différents documents budgétaires et comptables,
 - Identifier les principes, le cadre et le contenu du budget,
 - Repérer les conditions de l'équilibre budgétaire,
 - Maîtriser la méthodologie et les étapes de l'élaboration du budget,
 - Maîtriser l'organisation financière de la collectivité,
 - Appréhender les nouvelles dispositions de la loi de finances pour 2024.

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques,
- Cas d'application

Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux

Formation sur 1 journée

Date :

le 15 Février 2024 à
LAVALLÉE (55260),

3 rue du Bussi

Salle communale,

Horaire : 9h00-12h00

13h00-17h00

Effectif : de 6 (minimum)
à 15 personnes (maximum)

Intervenant :

Rémy CLOUET

Consultant formateur

Coût : 350,00 euros pouvant
être pris en charge par le Droit
Individuel à la formation des
élus :

Inscrivez-vous sur

www.moncompteformation.gouv.fr
rubrique Mon Compte élu

Notre association est agréée par le ministère de
la Cohésion des territoires et des Relations avec
les collectivités locales pour dispenser la forma-
tion des élus locaux